

MIPA – Gestion de la mobilité dans les processus de planification de nouveaux sites

Liste de contrôle pour l'élaboration d'un concept de mobilité par les propriétaires, les maîtres d'ouvrage et les investisseurs

La présente liste de contrôle permet de vérifier que les principaux éléments devant être abordés lors de l'établissement d'un concept de mobilité ont bien été pris en compte dans le cadre du projet.

Veillez vous référer au manuel MIPA « Concept de mobilité pour des sites efficaces » (www.gestionmobilitte.ch) pour une description détaillée des différents éléments.

A. PILOTAGE DU PROJET EN AMONT (AVANT L'ÉLABORATION DU CONCEPT)

Aborder le thème de la gestion de la mobilité

- Le potentiel de développement de l'efficacité des sites et le potentiel de la gestion de la mobilité sont évalués dans leur globalité
- Les prescriptions relatives au mandat d'étude/concours sont complétées avec des données en lien avec la gestion de la mobilité
- Les prescriptions relatives au nombre de places de stationnement pour les voitures sont définies en fonction de la capacité de transport disponible, du taux d'occupation recherché dans les véhicules des futurs utilisateurs du site et de la gestion de la mobilité planifiée
- Les exigences en matière de desserte en transports publics sont définies avec les communes d'implantation et garanties/réglementées au mieux
- En cas d'incapacité à respecter les objectifs en matière de trafic durant la phase d'exploitation du site, la procédure, les responsabilités et les conséquences sont clairement définies (p.ex. dans le plan d'affectation spécial)

B. CONCEPT DE MOBILITÉ

Travail préliminaire

Organisation du projet en vue de l'élaboration du concept de mobilité

- La responsabilité du projet est définie au sein du maître d'ouvrage
- Le mandat d'accompagnement externe est mis au concours et un bureau d'experts est nommé
- La composition du groupe d'accompagnement est définie; les interlocuteurs au sein du maître d'ouvrage sont spécifiés
- L'échéancier du projet servant à l'élaboration du concept de mobilité est déterminé en tenant compte des principales étapes d'élaboration de la demande du permis de construire

Elaboration du concept de mobilité

Facteurs d'influence

- L'emplacement et le périmètre d'attraction du site ainsi que son activité sont analysés
- La qualité des liaisons du site au réseau routier, au réseau des transports publics ainsi qu'aux itinéraires cyclables et pédestres sont analysés
- Le nombre planifié de places de stationnement pour voitures est défini en fonction des affectations
- Le nombre planifié de places de stationnement pour vélos est défini en fonction des affectations
- Les liaisons piétonnes et cyclistes planifiées sur le site lui-même sont définies

Potentiels et objectifs

- Le volume de trafic généré par le site est estimé selon la répartition modale sur la base des facteurs d'influence analysés
- Les potentiels de transfert modal et de réduction de l'utilisation de la voiture en faveur des transports en commun, du vélo et de la marche à pied sont définis
- Les objectifs quantitatifs à atteindre grâce à la gestion de la mobilité et à l'infrastructure des transports planifiée sur le site et qui touchent aux domaines du trafic, de la consommation énergétique, de la rentabilité économique et de l'acceptabilité sociale sont formulés

Ensemble des mesures

- L'ensemble des mesures de gestion de la mobilité est développé conformément à l'ensemble des mesures standard
- Le nombre planifié de places de stationnement pour voitures et pour vélos est adapté en fonction des besoins
- L'ensemble des mesures et les éventuelles adaptations lors de la planification des places de stationnement pour voitures et pour vélos sont adoptés

Monitoring et contrôle de l'efficacité

- L'ensemble des indicateurs destinés au monitoring, y c. les modalités de collecte des données (forme de la saisie, périodicité), sont définis
- Le concept destiné au contrôle de l'efficacité, y c. les modalités d'exécution, sont définis
- En cas d'incapacité à respecter les objectifs en matière de trafic durant la phase d'exploitation du site, la procédure, les responsabilités et les conséquences sont clairement définies (si cela fait partie du concept de mobilité)

Organisation du projet en vue de la mise en place et de l'exploitation

- Le cahier des charges pour la mise en place et l'exploitation des mesures et pour le monitoring et le contrôle de l'efficacité sont élaborés
- La responsabilité pour l'exécution du cahier des charges est définie: la fonction de « Mobility manager responsable du site » peut être interne à l'organisation d'exploitation du site ou assurée par une personne externe

Coût et financement

- Les coûts globaux relatifs à la mise en place (coût unique) et à l'exploitation des mesures (coûts annuels) des systèmes de gestion de la mobilité, de monitoring et de contrôle de l'efficacité sont définis
- Le financement parmi les propriétaires, maîtres d'ouvrages et investisseurs est garanti

Travail ultérieur

Approbaton

- Le concept de mobilité est adopté de manière contraignante par l'organisation du projet et les éventuels décideurs mandatés par les propriétaires, maîtres d'ouvrages et investisseurs
- Si le concept de mobilité fait partie intégrante de la demande du permis de construire: le concept de mobilité est vérifié de manière formelle ou informelle (p.ex. dans le cadre d'un examen préalable de la demande du permis de construire) par les autorités d'octroi du permis de la commune d'implantation
- Une éventuelle révision du concept de mobilité demeure réservée

Mise en place et exploitation

- Les mesures, le monitoring et le contrôle de l'efficacité sont mis en place jusqu'à la mise en service du site
- Le monitoring et le contrôle de l'efficacité ont lieu à la fréquence définie
- L'éventuel rapport destiné à la commune d'implantation est rédigé selon le calendrier prévu
- Durant la phase d'exploitation et selon les besoins, une adaptation des mesures du concept de gestion de la mobilité peut avoir lieu

Impressum

SuisseEnergie pour les communes
mai 2014

Avec le soutien de

- Office fédéral de l'énergie, SuisseEnergie
- Canton d'Argovie, département des travaux publics, des transports et de l'environnement
- Canton de Bâle-Ville, Département des travaux publics et des transports
- Ville de St-Gall, Office des ponts et chaussées, Office de l'environnement et de l'énergie
- Ville de Zoug, Département des travaux publics
- Ville de Zurich, Office des ponts et chaussées



Auteurs

synergo Mobilität – Politik – Raum GmbH, Grubenstrasse 12, 8045 Zürich
Roberto De Tommasi (chef de projet), Dominik Oetterli, tél.: +41 43 960 77 33,
detommasi@synergo.ch, www.synergo.ch

Bureau d'études Jud AG, Gladbachstrasse 33, 8006 Zürich
Stefan Schneider, Daniel Hirzel, tél.: +41 44 262 11 44, schneider@jud-ag.ch, www.jud-ag.ch

Traduction

ACTA Conseils Sàrl, Yverdon-les-Bains

Pour se procurer les manuels: www.gestionmobilite.ch